

REGLEMENT DE TOMBOLA AL OMRANE
Campagne Coupe du Monde 2018
Du 15/02/2018 au 31/03/2018

REGLEMENT DE TOMBOLA

Nature de l'offre de la tombola

Le dispositif promotionnel retenu pour la campagne Coupe du monde 2018 est axé autour d'une Tombola permettant de gagner 30 (trente) Packs TV et 35 (trente-cinq) Packs Voyage offerts sous formes de bons d'achats à faire valoir auprès de partenaires Al Omrane :

- Pack TV : bon d'achat d'une valeur de 10 000 DH TTC (Dix mille dirhams)
- Pack Voyage : voucher d'une valeur de 30 000 DH TTC (trente mille dirhams) à faire valoir auprès d'une agence de voyage désignée par Al Omrane. Ce voucher permet de payer tout ou partie du voyage que le gagnant aura réservé.

Date de validité de la tombola :

L'enregistrement pour la participation à la tombola s'étale sur la durée de la campagne Coupe du monde 2018, à savoir du 15/02/2018 au 31/03/2018. Al Omrane se réserve le droit d'étaler la durée de la promotion.

Conditions d'éligibilité :

Seront éligibles, les acquéreurs qui satisfont les conditions ci-après :

Tombola Pack Voyage :

- La participation à la Tombola pack Voyage est réservée aux clients ayant acquis, durant la période promotionnelle, un bien dont le prix de cession est égal ou supérieur à 500 000 DH TTC (Cinq cent mille Dirhams). Le client doit remplir un formulaire en agence, régler la première avance convenue lors de la période promotionnelle et s'engager à réaliser un règlement intégral de son acquisition dans un délai de 60 jours calendaires.

Tombola Pack TV :

- La participation à la Tombola est réservée aux clients ayant acquis un bien durant la période promotionnelle et qui ne sont pas éligibles à la Tombola Pack Voyage. Le client doit remplir un formulaire en agence et régler la première avance durant la période promotionnelle.

Procédures du tirage au sort :

Le tirage au sort sera, totalement, aléatoire.

5 (cinq) à 7 (sept) tirages au sort seront réalisés entre le 1^{er} Mars et 15 Mai.

Les clients non tirés au sort à l'un des tirages participeront aux tirages suivants.

Au total, seront tirés au sort 30 (trente) Packs TV et 35 (trente-cinq) Packs Voyage.

Si le nombre de participants est inférieur au nombre de Packs Offerts, le nombre de packs qui sera gagné sera égal au nombre de participants.

Pour le Pack Voyage et pour chaque tirage, Il sera tiré au sort 3 (trois) à 9 (neuf) gagnants sur l'ensemble des clients enregistrés pour le tirage au sort. Al Omrane se réserve le droit de déterminer le nombre de gagnants par tirage avec au minimum de 3 (trois) par tirage.

Pour le Pack TV et pour chaque tirage, Il sera tiré au sort 3 (trois) à 9 (neuf) gagnants sur l'ensemble des clients enregistrés pour le tirage au sort. Al Omrane se réserve le droit de déterminer le nombre de gagnants par tirage avec au minimum de 3 (trois) par tirage.

Le nom du gagnant sera déclaré mais le gain ne lui sera remis qu'après avoir vérifié qu'il a satisfait les conditions relatives au règlement de la première avance et du paiement intégral. Al Omrane remet, dans un premier temps, une attestation de gain aux gagnants du tirage au sort mentionnant la réserve relative à la vérification du paiement de la 1^{ère} avance et du paiement intégral. Le bon d'achat correspondant au Pack TV gagné et le voucher correspondant au Pack Voyage seront par la suite remis par Al Omrane aux gagnants qui satisfont les conditions. La date de remise des gains sera arrêtée par le HAO (Holding Al Omrane).

Délais accordés aux gagnants pour retirer leurs lots :

Les gagnants pourront être informés, par sms, par téléphone, ou par courrier dans les 10 (dix) jours qui suivent le tirage au sort. La liste des gagnants sera, également, affichée dans le portail web Al Omrane www.alomrane.gov.ma.

Après la satisfaction des conditions relatives au règlement de son acquisition, le client sera invité à récupérer son gain au niveau de l'agence, la société filiale ou la Holding Al Omrane.

Dans le cas où le client est injoignable ou qu'il refuse de retirer son gain dans le délai imparti, le gagnant sera considéré comme défaillant et le gain alors annulé.

Le règlement complet du tirage sera affiché sur le portail web Al Omrane www.alomrane.gov.ma

Les participants pourront obtenir, gratuitement, une copie du règlement en le consultant sur le site internet.

Le HAO se réserve le droit de modifier, proroger ou d'annuler purement et simplement la tombola en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

S'ils sont gagnants d'un Pack Voyage ou un Pack TV, les participants acceptent que leurs noms et prénoms soient mentionnés sur le site www.alomrane.gov.ma et dans les médias.

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de ses annexes éventuelles.

Les Pack offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte ni à la contrevaletur en numéraire, ni à échange à la demande des gagnants.

Si le client ne conclut pas la vente relative au bien qu'il a acquis dans le cadre de la promotion, il s'engage à rembourser la valeur du pack gagné qui sera déduite des avances versées.


Holding Al Omrane
Président du Directoire
Badre KANOUNI